

| | | | |
|--------------------------|------------------------|-------|--|
| REPUBLIQUE FRANCAISE | ANNEE | 2025 | Envoyé en préfecture le 07/04/2025 |
| DEPARTEMENT DU GERS | N° séance | 02 | Reçu en préfecture le 07/04/2025 |
| ARRONDISSEMENT DE CONDOM | N° délibération | 044 | Publié le 07/04/2025 |
| COMMUNE DE LECTOURE | Nomenclature « actes » | 6.1.5 | ID : 032-213202088-20250331-2025MARS31_122-DE |
| | | | Libertés publiques et pouvoirs de police Prévention de la délinquance, vidéosurveillance |

DEPARTEMENT
DU GERS

ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

27

Séance Publique ordinaire du **31 mars 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 18 mars 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COLAS
M. Loïc DÉSANGLES

Ont donné procuration :

M. Loïc DÉSANGLES à M. Joël VAN DEN BON

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Émilie SARRAN

Objet : Vidéoprotection - Plan prévisionnel de financement
Lancement de l'opération

RAPPORTEUR : Christiane PREVITALI, Adjoint au Maire chargée de la voirie, des travaux et des cimetières

La commune de Lectoure connaît depuis plusieurs années des actes de malveillance qui sont commis en divers endroits de la ville, et plus particulièrement aux abords des bâtiments communaux : ateliers municipaux, stade, mais également à l'encontre de commerces dans le centre-ville ou dans la zone Industrielle.

Suite à ces événements, un travail a été entrepris qui a permis d'établir une étude avec les secteurs de Lectoure qu'il serait nécessaire de protéger.

Le système qui sera mis en place répondra aux finalités prévues par la loi, sécurité des personnes, prévention des atteintes aux biens, protection des bâtiments publics.

9 implantations de caméra font déjà partie de l'autorisation d'installation du système de vidéo protection qui a été déposée et accordée par la préfecture par un arrêté en novembre 2017.

Par ailleurs, une étude réalisée en décembre 2022, en concertation avec la « cellule de prévention technique de la malveillance – Groupement de la gendarmerie Départementale du Gers », préconise d'étendre le périmètre de protection, en installant 8 caméras supplémentaires pour couvrir notamment des lieux sensibles comme les établissements scolaires.

Les travaux se dérouleront sur 2025 et 2026 sachant que les nouvelles implantations nécessiteront le dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection auprès des services de la préfecture.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de se prononcer sur la création d'une autorisation de programme de 150 000 €, montant TTC prévisionnel de l'ensemble du programme, avec une ouverture de crédits sur 2025 de 30 000 €, le solde étant prévu sur 2026,

étant précisé que des subventions seront sollicitées auprès des différents financeurs potentiels, et en particulier l'Etat, sur la DETR et le FIPD.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Émilie SARRAN



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 7 AVR. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 7 AVR. 2025